

A LA SOURCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
32 ESPLANADE DES BELGES , CENTRE AFFAIRES ELISEUM 32 13500 MARTIGUES
RCS AIX-EN-PROVENCE 984 384 370

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 19/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 19 février,

Madame Karine VILLEMIN, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société A LA SOURCE et associée unique de ladite Société (ci-après "**L'Associée Unique**").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Fixation de la rémunération de Madame Karine VILLEMIN en qualité de Gérante ;

Décision n°1 - Fixation de la rémunération de Madame Karine VILLEMIN en qualité de Gérante

L'Associée Unique décide de fixer la rémunération du mandataire social susmentionné de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération ne sera valable que pour la période commençant le 02/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

Le 19/02/2024

Signature de l'Associée Unique :

Madame Karine VILLEMIN

